



## PROCES VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUTS REGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

PV N°110 SROC/12

REUNION du 6 Février 2025

#### STATUT DES EDUCATEURS

**Présents :**

Président : M. PERROT J.F

Membres : Mme BASILETTI – MM. MOINGEON D – BOTTAZZO C

#### DECLARATIONS DES EDUCATEURS

##### Section II-4 OBLIGATIONS RELATIVES AUX EDUCATEURS

###### Article .17 Désignation en début de saison

Tous les entraîneurs principaux d'équipes, masculines et féminines y compris en futsal, engagées dans les catégories de U13 à Senior, doivent être déclarés via Footclubs ou via une déclaration par mail sur demande expresse du secrétariat.

Par dérogation au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, la Commission SROC accorde aux clubs un délai de (30) trente jours, à compter du premier match de championnat, pour régulariser la situation de leur encadrement technique. Passé ce délai, la Commission SROC infligera avec effet rétroactif depuis la 1ère journée les pénalités sportives et/ou financières afférentes, aux clubs en infraction, sans formalité préalable.

L'éducateur déclaré par les clubs doit IMPERATIVEMENT être titulaire du diplôme requis ou niveau de formation et posséder une licence « Animateur », « Educateur Fédéral », « Technique Régional » ou « Technique National » en fonction de sa situation.

Equipes	Obligations minimale	Recommandations	Sanctions		Autres
			Financières	Sportives	
D1 Senior	CFF3 ou CFI Senior		Voir Guide financier		
D2, D3 et D4 Senior					
U12-U13	Module U13 ou CFI U10-U13 pour accéder en championnat régional	Module U13 CFI U10 U13			Les équipes encadrées par des éducateurs diplômés se voient attribuer des points au titre de l'encadrement lors du classement des candidatures comme présenté ci-après dans la partie des Règlements relative aux Jeunes
U14-U15	Module U15 ou CFI U14-U19 pour accéder en championnat régional	Module U15 CFI U14 U19			
U16-U17-U18-U19		Module U18 CFI U14 U19			

## Article .18 Dérogation pour l'accèsion en D1

L'accèsion en D1 peut donner lieu à une dérogation. L'entraîneur ne justifiant pas du diplôme requis peut se voir accorder des dérogations selon les modalités suivantes :

- **Pour la première saison du club en D1** : une dérogation peut être attribuée si l'éducateur a été en poste au sein du club durant les 12 mois précédents et s'il est inscrit et participe de manière effective à une session de formation (totale ou partielle).
- **Pour la deuxième saison du club en D1 (en cas d'échec à la formation suivie de façon effective)** : Une nouvelle dérogation peut être attribuée si l'éducateur est inscrit et participe de manière effective à une nouvelle session de formation MAIS en cas d'échec de son obtention, les amendes seront appliquées au club par effet rétroactif.
- **A partir de la troisième saison** : plus aucune dérogation n'est possible.

L'éducateur ne satisfaisant pas aux obligations doit faire la demande de dérogation en renvoyant les documents de demande de dérogation disponible dans les documents utile du site internet ou sur demande au secrétariat du District et en le renvoyant complété au District avant le 30/09 de la saison en cours.

## Déclaration des éducateurs SENIORS D1

Les déclarations devaient être effectuées avant le 08/09/2024 (date de la 1<sup>ère</sup> journée).

Les clubs n'ayant pas déclaré leur encadrement à cette date, ont **jusqu'à 30 jours francs après la date du premier match de la compétition** pour régulariser leur situation.

**La Commission donne jusqu'au 15/11/2024 pour déclarer leur éducateur**

NOM EQUIPE	EDUCATEUR		OBLIGATION	DIPLOME	AVIS
Fc Des 2 Cotes 1	SAIM MAMOUNE Omar		<b>MINIMUM CFF3 (AS)</b>	BEF	En Règle
Genlis As 1	FERNANDES Mathieu			BEF	En règle
Mir Pont Lam Fc 1	MOREL Cédric			BMF	En règle
Montbard Venarey 1	NAIMI Toufik	838401575		BEF	En Règle
Tilles F.C. 1	SPINOSA Pierre			En formation DFCS	Dérogation accordée
Meursault Us 1	BOIVIN Alexix	2544131422		BMF	En règle
St Apollinaire 3	BAILLY Simon	881819792		En formation DFCS	DEROGATION accordée
Talant Cf 1	ZOUNIB Younes			CFI Séniors CERTFIE	En règle
Beaune A.S. 2	HENRY Romain			BEF	En règle
Longvic 2	ALICI Gianni			CFF3	En règle
Neully Crim Sennecey 1	D'AVO LOURO David			(CFF3) Certificat Fédéral De Football 3eme Degré (CCFISE) Certification C.F.I - Seniors	En règle
St Remy 1	VIGEOLA Emil			BMF	NON DECLARE

## Déclaration des éducateurs U18 D1

Les déclarations devaient être effectuées avant le 08/09/2024 (date de la 1<sup>ère</sup> journée).

Les clubs n'ayant pas déclaré leur encadrement à cette date, ont **jusqu'à 30 jours francs après la date du premier match de la compétition** pour régulariser leur situation.

**La Commission donne jusqu'au 15/02/2025 pour déclarer leur éducateur**

NOM EQUIPE	EDUCATEUR		OBLIGATION	DIPLOME	AVIS
Cheminots Dijon Us 1 (ELITE)	TSRI Reda	2543797240	BMF ou + ou DF Coach jeune ou CFF3 ou CFI U14-U19 Certifié ou Module U18/U19 ou CFI U14-U19 non certifié Ou Autres CFFou CFI Cetifiés ou autre DF	(CFI14) Module C.F.I - U14-U19	Licence Educateur non demandée Non en règle
Longvic 1 (ELITE)	COULLIAIS Enzo	2544011274		BMF	EN REGLE
Marsannay 1 (Niv BAS)	ILLER Corentin	2543062304		(CCFI10) Certification C.F.I - U10-U13 Attestation U11	Licence Educateur non demandée Non en règle
Chevigny St Sauveur 1 (Niv BAS)	GUENEAU Renaud	881815875		(CCFI14) - Certification C.F.I - U14-U19	EN REGLE
Ent.Usse Sr Remy 1 (Niv BAS)	LAMAS Antoine	891818310		(CCFI14) Certification C.F.I - U14-U19	EN REGLE
Montbard Venarey 1 (ELITE)	NAIMI Toufik	838401575		BEF	En règle
Beaune A.S. 2 (Niv BAS)	THERAULAZ Dylan	2543799325		BMF	En règle
Daix 1 (ELITE)	RAZZANO Alexis	2544989511		CFI U10/U13 CERTIFIE	En règle
Gevrey 1 (Niv BAS)	PILATO Damien	1012147063		sans	Incitation à passer le CFF3 ou module U18 minimum
Is-Selongey 1 (ELITE)	CLINET Gregory	2546679657		BMF	Demandée le 4/12/24 En Règle
Quetigny As 1 (Niv BAS)	DEVOULON Arnaud	2498316977		BMF	En règle
Talant Cf 1 (ELITE)	GRIFFON Erwann	2546092269		BMF	En règle

Par conséquent, la commission rappelle que :

- **Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence pour son club régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche et, plus généralement, toute personne qui prend part aux activités officielles organisées par la**

**F.F.F., la L.F.P., les Ligues régionales, les Districts ou les clubs affiliés en assumant une fonction ou mission dans l'intérêt et/ou au nom d'un club (Art 59.1 des RG).**

## Déclaration des éducateurs U15 D1

Les clubs n'ayant pas déclaré leur encadrement à cette date, ont **jusqu'à 30 jours francs après la date du premier match de la compétition** pour régulariser leur situation.

**La Commission donne jusqu'au 15/02/2025 pour déclarer leur éducateur**

**RAPPEL : En cas d'accession au niveau Inter secteurs de Ligue fin décembre 2024, l'éducateur devra être titulaire du module U15 minimum. Incitation à passer le CCF2.**

NOM EQUIPE	EDUCATEUR		OBLIGATION	DIPLOME	AVIS
Gevrey 1	COLEY XAVIER	841816715	BMF ou + ou DF Coach jeune ou CCF2 ou CFI U14-U19 Certifié ou Module U15 ou CFI U14-U19 non certifié Ou Autres CFF ou CFI Certifiés ou autre DF	BEF ou +	En Règle
Is-Selongey 1	MOUILLESEAUX Sylvain	820296832		EN FORMATION DFCJ	<b>Incitation à passer le CCF2 ou module U15 minimum</b>
Montbard Venarey 3	BIANCONI Paul	838401575		En formation BMF	En règle sous réserve de validation du diplôme
Fontaine Les Dijon F 1 ( <i>Accession Inter- secteur phase 2</i> )	BINDER Tom	2545761676		(CCFI14) Certification C.F.I - U14-U19	En règle
Beaune A.S. 2	GAILLARD Pierre	2545372532		BMF	En règle
Cheminots Dijon Us 1	MOINE Nicolas	2543994463		BMF	En règle
Chevigny St Sr 1 ( <i>Accession Inter- secteur phase 2</i> )	MODIN Robin	2543551863		BMF	En règle
Ent.Usse Sr Remy 1 1	MACQUART Romain	2546146317		BMF	En règle
J D F 21 1	RUCKSTUHL Thierry	820826983		(CCFI14) Diplôme Fédéral de Coach jeunes	En règle
Marsannay 1	ASCLAR Stephane	800636827		(CCFI14) Certification C.F.I - U14-U19	En règle
St Apollinaire 2 ( <i>Accession Inter- secteur phase 2</i> )	MAYER Corentin	310531460		BMF	En règle
EF VILLAGES	FUSARO Lohann	2544551455		(CCFI14) Certification C.F.I - U14-U19	En règle
MEURSAULT					<b>NON DECLARE En infraction</b>
FONTAINE LES DIJON	LAQUERBE Jean Baptiste	2546341535	(CFF1) Certificat Fédéral de Football 1er degré	En règle	

## Déclaration des éducateurs U13 D1

Les clubs n'ayant pas déclaré leur encadrement à cette date, ont **jusqu'à 30 jours francs après la date du premier match de la compétition** pour régulariser leur situation.

**Déclaration Jeunes Rappel : La non-déclaration de l'éducateur à la date prévue (jusqu'à 30 jours francs après le premier match du championnat) se traduira pas un non-décompte de la valeur de l'encadrement lors des candidatures des équipes pour les championnats 2025-2026**

NOM EQUIPE	EDUCATEUR		OBLIGATION	DIPLOME	AVIS
Dijon Asptt 2 (Accession Inter-secteur phase 2)	AUDEBERT Théo	2545298258	BMF ou + ou DF Coatch jeune ou école de foot ou CFF2 ou CFI U10-U13 Certifié ou Module U13 ou CFI U10-U13 non certifié Ou Autres CFF ou CFI Certifiés ou autre DF	(CCFI10) Certification C.F.I - U10-U13	FORMATION BMF
Fontaine Les Dijon 2	ANDRIOT Axel	2546263671		(CCFI10) Certification C.F.I - U10-U13	En règle
St Apollinaire 1	AHOUISSOUSSI Lamine	2545261765		BMF	En règle
Beaune A.S. 1 (Accession Inter-secteur phase 2)	BORDET Mathieu	838414414		BEF ou +	En règle
Chevigny St Sauveur	VERCHERE Thibaud	2546261513		(CCFI10) Certification C.F.I - U10-U13	En règle
Ent.Usse Sr Remy 1 1	LACOUR Benoit			(CCFI10) Certification C.F.I - U10-U13	En règle
Gevrey 1	POURCELOT Jonathan	2543294429		DFCJ	En Règle
Is-Selongey 1	LAUPER Clement	2546058405		(CCFI10) Certification C.F.I - U10-U13	FORMATION DFCJ
Longvic 1 (Accession Inter-secteur phase 2)	MICHEL Antoine			BEF	En règle
Marsannay 1	WICKE Olivier	810290085		(CCFI10) Certification C.F.I - U10-U13 +DFCJ	En règle
Quetigny As 1	ROY Matheo	2547272713		BMF	En règle
UCCF	AW PAPE Aly	9602884163		CFI10) Module C.F.I - U10-U13	En règle
VAL DE NORGE	BRIGAND Didier	2545611338		(CCFI10) Certification C.F.I - U10-U13	En règle
ASPTT 3	SAGET Antoine	2545618536	(CFI14) Module C.F.I - U14-U19	En règle Incitation à passer CCFI14) Certification C.F.I - U10- U13	
SAVIGNY LES BEAUNE	ROUX Pierre Charles	891815147	sans	Non en Règle	

**La déclaration est obligatoire (cf Article 1.16 des règlements du District). « Par dérogation au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, la Commission accorde aux clubs un délai de (30) trente jours, à compter du premier match de championnat, pour régulariser la situation de leur encadrement technique. Passé ce délai, la commission infligera avec effet rétroactif depuis la 1ère journée les pénalités sportives et/ou financières afférentes, aux clubs en infraction, sans formalité préalable. »**

## CHAMPIONNAT U12 D1

NOM EQUIPE	EDUCATEUR		OBLIGATION	DIPLOME	AVIS	
DIJON ASPTT 3 (ELITE)	JACOB Alexandre	2546936050	BMF ou + ou DF Coatch jeune ou école de foot ou CFF2 ou CFI U10-U13 Certifié ou Module U13 ou CFI U10-U13 non certifié Ou Autres CFF ou CFI Certifiés ou autre DF	(CCFI14) Certification C.F.I - U10- U13	En règle	
BEAUNE A.S. 4 (ELITE)	TILLOL PIERRE	821834761		BMF +	En règle	
FONTAINE D'OUICHE 2 (ELITE)					<b>NON DECLARE</b>	
FONTAINE LES DIJ. (ELITE) 4	SANCHEZ Aristide	2545112406		BMF	En règle	
LONGVIC 3 (ELITE)	JUMEAU Tom	2543524962		BMF	En règle	
MVF (ELITE)	LATTEUX Gaetan	820581017		Sans	Incitation à passer CCFI14) Certification C.F.I - U10-U13	
ST APOLLINAIRE 3 (ELITE)	DUPLUS Quentin	2544544031		BMF	En règle	
SEMUR EPOISSES 3 (ELITE)	LEMAN Julien	2546503236		(CCFI10) Certification C.F.I - U10- U13 FORMATION BMF	En règle	
<b>NIVEAU BAS</b>						
ENT AISEREY/BRAZEY						<b>NON DECLARE</b>
DIJON USC	CHARIFOU Ludovic	2543262537	BMF	En règle		
DIJONULFE	MERRA Jacques	800024033	(CCFI10) Certification C.F.I - U10-	En règle		

			U13 - CFF2	
FAUVERNEY				NON DECLARE
MARSANNAY 3	ADDABBO Mattéo	2546082710	CFF1 FORMATION BMF	En règle
FC NEUILLY CRIM SENN 2	DANOS Maxence	2543691322	CFI U14/U19 CERTIFIE	En règle
TALANT 3	NDIAYE Seydou	811820634	BEF	En règle
QUETIGNY 2	ROBERT Quentin	2545381089	CFI U10/U13 CERTIFIE	En règle

### CONTRÔLE DE PRESENCE SUR LES BANCS DE TOUCHE

**Courriel de ST APOLLINAIRE du 19/11/2024.** La Commission accord la dérogation pour M. BAILLY Simon sous réserve qu'il fasse la formation DF COATCH SENIORS.

**Courriel de ST JEAN DE LOSNE** nous informant du changement de leur éducateur responsable dans la catégorie Séniors. Pris note

**Courriel de MARSANNAY** nous informant du changement de leur éducateur responsable dans les catégories

- Educateur U13 D1 : Olivier WICKE
- Responsable U12 - U13 / Educateur U12 D1 : Mattéo ADDABBO
- Educateur U13 D3 : Emmanuel MATTEI

### DECLARATIONS ENCADREMENT TECHNIQUE NON RECUES Championnat U18 D2/D3 – U15 D2/D3 – U13 D2/D3

**Les équipes participant aux championnats U18-15-13 NIVEAU D2 et D3, doivent déclarer leurs éducateurs.**

**Sans déclaration de ces derniers, il sera attribué aux équipes zéro point dans les critères des Educateurs et cela impactera leur(s) candidature(s) pour les championnats saison 2024-2025**

### U18

AIFC
AUXONNE
CCOF
ENT ESVO - FCAB - SACRIBAINE
ENT MAGNIEN
MEURSAULT

RUFFEY ST MARIE
ST JEAN DE LOSE
TILLES FC

<b>U15</b>
------------

AIFC
AUXONNE
DIJON UNIVERSITE 1
FC CHAMPDOTRE LONGEAULT 1
MANLAY
MEURSAULT
PLOMBIERES
RUFFEY ST MARIE FC 1
SEURRE 1
ST JEAN DE LOSNE
TILLES FC
VOUGEOT

<b>U13</b>
------------

ASFO
CESSEY
CHENOVE
DUC
ECHENON
ENT AIFC/BRAZEY
ENT AUXONNE/TILLENAY
ENT FCSG / CCOF
ENT MORVANDELLE

<b>JEUNESSE MAHORAISE</b>
<b>MEURSAULT</b>
<b>PLOMBIERES</b>
<b>POUILLY EN AUXOIS</b>
<b>RUFFEY ST MARIE</b>
<b>SAVIGNY LES BEAUNE</b>
<b>SEURRE</b>
<b>ST JEAN DE LOSNE</b>
<b>ST REMY</b>
<b>TART LE HAUT VARANGES</b>
<b>TILLES FC</b>
<b>VOUGEOT</b>

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

**Le Président : PERROT JF**